# Lignes directrices pour la collaboration

## Que peut-on attendre d'un partenariat avec la Facilité Global Gateway Investment Climate Reform (GG ICR)?

1. **Co-propriété du projet**: : L'organisation partenaire et la Facilité GG ICR définissent conjointement la portée du projet, y compris les activités, le calendrier et les résultats attendus, et se partagent la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi du projet.
2. **Points focaux dédiés et engagement actif :** La Facilité GG ICR désigne un·e chef·fe de projet et une équipe d'expert·e·s. L'organisation partenaire désigne des responsables opérationnels et administratifs qui y consacrent du temps.
3. **Communication ouverte et régulière :** Les deux parties s'engagent à effectuer des vérifications régulières, à répondre rapidement, à participer aux réunions, à communiquer les changements internes importants (concernant le personnel) et à assurer une bonne coordination interne.
4. **Responsabilité mutuelle quant aux résultats :** Les deux parties s'engagent à respecter les délais convenus et à atteindre les objectifs convenus. Si l'engagement de l'organisation partenaire diminue, la Facilité GG ICR se réserve le droit de mettre fin au projet.
5. **Durabilité des résultats :** L'organisation partenaire s'engage à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les recommandations pertinentes formulées dans le cadre de l'assistance technique. L'organisation partenaire s'engage à informer la Facilité GG ICR des résultats obtenus dans les 6 à 24 mois suivant l'achèvement du projet.
6. **Contributions:** Alors que la Facilité GG ICR fournit l'équipe d'expert·e·s, l'organisation partenaire veille à la disponibilité du personnel en temps opportun, à la disponibilité d'un espace de travail (si nécessaire), à la mise à profit des réseaux, au soutien à la planification d'événements (par exemple, identification des participants, envoi des invitations) et à l'accès aux informations pertinentes pour permettre une mise en œuvre efficace.
7. **Limites transparentes de l'aide apportée :** La Facilité GG ICR gère l'assistance technique et prend en charge le temps et les frais de déplacement de l'équipe d'expert·e·s, ainsi que les coûts (lieu, rafraîchissements) des événements requis (tels que les consultations ou les ateliers de validation). La Facilité ne couvre pas le temps de travail du personnel de l'organisation partenaire, les frais de déplacement, l'achat d'équipement, ni les indemnités/indemnités journalières des participant·e·s.
8. **Approche genre:** Les deux parties travaillent ensemble pour garantir que les considérations liées au genre soient prises en compte de manière significative dans la conception, la mise en œuvre et les résultats de l'assistance technique.

### À propos de la Facilité GG ICR

En tant qu'instrument clé de l'approche à 360 degrés de la stratégie Global Gateway, la Facilité Global Gateway Investment Climate Reform (GG ICR) accompagne les acteurs publics et privés dans la création d'un environnement des affaires plus propice, inclusif et durable dans les pays partenaires de l'INTPA en Afrique subsaharienne, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique.

La Facilité GG ICR est cofinancée par l'Union européenne (UE), le Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE). La Facilité est mise en œuvre par la GIZ, Expertise France et SNV.

Mis en œuvre par